

Règlement La Saunarias

Dimanche 02 juin 2024

Art.1 : La Saunarias est une course à caractère non compétitif. Le temps de course des participants n'est pas mesuré et aucun classement n'est fait. La participation à cet évènement ne nécessite pas de certificat médical.

Art.2 : La Saunarias est organisée par le Saulnières Athlétic Club, avec le soutien de la commune d'Anet.

Art.3 : Toute personne majeure peut participer à l'épreuve après avoir validé son inscription.

Participation des mineurs :

Pour la course 10 kms, une autorisation parentale est exigée pour les mineurs nés en 2006 ou avant.

Pour les courses 5 kms, une autorisation parentale est exigée pour les mineurs nés en 2006 ou avant.

Pour la course 3,4 kms, une autorisation parentale est exigée.

Un exemplaire des autorisations parentales est disponible sur Protiming lors des inscriptions.

Les épreuves enfants (parcours 1 km et 500m) se dérouleront sous l'entière responsabilité des parents.

Une autorisation parentale est également exigée. Aucun enfant non accompagné d'un adulte ne sera accepté au départ de ces courses autrement. Les enfants non participants présents pour encourager seront, eux aussi, placés sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Art.4 : La Saunarias aura lieu le dimanche 02 juin 2024

Art.5 : La Saunarias est un évènement multiple proposant neuf épreuves avec répartition selon l'âge.

Extrait de la réglementation des manifestations running 2024 :

3 - DISTANCES MAXIMALES

Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m)

Exemple : une course de 23 km avec 300m de dénivelé positif correspond à $23 + 3 = 26$ km. La course est ouverte à partir de la catégorie Espoir.

Ces distances sont fixées selon les catégories d'âges (**âge au 31 décembre**) aux valeurs ci-après.

3.1 - Courses sur route

| CATEGORIES | DISTANCES MAXIMALES |
|----------------------------------|-------------------------------------------|
| Masters, seniors, espoirs | Illimité |
| Juniors – U20 | 25 km |
| Cadets - U18 | 15 km |
| Minimes - U16 | 5 km (nota 1) |
| Benjamins - U14 | 3 km |
| Poussins - U12 | c.f. tableau des cross-countries ci-après |

Notas :

1 - **L'épreuve d'Ekiden n'est pas autorisée pour les minimes.**

2 - Des animations, dans lesquelles il n'y a ni départ en ligne, ni chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée peuvent être organisées pour la catégorie éveil athlétique (7 – 9 ans) : endurance 8 mn ou biathlon vortex, ainsi que pour la catégorie des poussins.

3 - Pour la catégorie Baby Athlé, aucune activité compétitive ne peut être réalisée.

4 - Il est rappelé qu'un coureur, quel que soit son âge, ne peut effectuer qu'un seul relais et pour une seule équipe.

3.2 - Cross-country

| CATEGORIES | DEPTX | 1/4 FINALE | 1/2 FINALE | France |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------|
| POUSSINS POUSSINES U12 | Kid Cross (animations dans lesquelles il n'y a ni départ en ligne ni chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée) + un seul cross annuel (ou course en ligne) de 1,5km maximum *. Il est du ressort des comités départementaux d'organiser cette unique épreuve en ligne lors du championnat départemental | | | |

Les courses enfants se dérouleront sur le site sécurisé du stade des grands prés de Vernouillet.

Ouverture des courses selon l'âge des participants :

- Parcours trail 34km, 400m D+, ouvert aux personnes nées en 2004 ou avant.
- Parcours Trail 17km, ouvert aux personnes nées en 2006 ou avant.
- Parcours Trail 10km, ouvert aux personnes nées en 2008 ou avant.
- Parcours Trail 5km, ouvert aux personnes nées en 2010 ou avant.
- Parcours 3,4km, ouvert aux personnes nées entre 2011 et 2013 inclus.
- Parcours 1km, ouvert aux enfants nés entre 2014 et 2015 inclus.
- Animation 500m, ouvert aux enfants nés entre 2016 et 2020 inclus.
- Marche 5, 10km, ouvert à tous.

Les parcours Marche sont ouverts aux adultes et enfants qui ont la capacité de marcher cette distance. Ces parcours Marche emprunteront le même trajet que les parcours course.

Seules les personnes s'étant acquittées des frais d'inscriptions ci-après pourront y participer :

- **Course enfants (500m et 1km) : 2€**
- **Course 3,4km : 5€**
- **Course 5km : 8€**
- **Course 10km : 12€**
- **Course 17km : 17€**
- **Course 30km : 25€**
- **Marche 5km et 10km : 5€**

Les inscriptions seront possibles sur place, le jour de la course avec une majoration de 3€ pour les courses adultes. Seules les parcours enfants et l'épreuve de marche ne sont pas soumis à majoration.

Les inscriptions anticipées se feront par l'intermédiaire du prestataire Protiming pour l'ensemble des épreuves.

Art.6 : L'organisation attire l'attention de tous sur le fait que la circulation ne sera pas interdite sur les parcours hors stade. Il est donc demandé aux participants de respecter le code de la route.

Art.7 : Pour le bon déroulement de l'épreuve et afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil à tous, les inscriptions seront limitées à 800 participants toutes épreuves confondues.

Art.8 : Aucun ravitaillement n'est prévu durant les différentes courses. La Saunarias est une épreuve en autonomie alimentaire. Un apéritif sera toutefois offert à chaque participant à l'issue des courses.

Art.9 : Des sanitaires seront disponibles sur place. Les participants devront veiller au respect des infrastructures mis à leur disposition.

Art.10 : La sécurité du parcours est assurée par le comité d'organisation. Des signaleurs seront notamment présents à chaque croisement routier.

Art.11 : Une équipe de secouristes, Protection civile d'Eure-et-Loir sera en place sur le friche d'Anet, lieu d'arrivée des différentes épreuves.

Art.12 : Le Saulnières Athlétic Club a, en sa qualité d'organisateur, souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance : « THELEM Assurances, agence dreux, 3 av de melsungen, 28100 Dreux ».

Art.13 : En validant son inscription, chaque participant s'engage à se conformer au respect de son environnement avant, pendant et après la course. Les déchets ne devront pas être jetés n'importe où : des poubelles seront installées sur le stade. Si l'organisation surprend un geste d'incivilité, elle se réserve le droit d'exclure le contrevenant.

Art.14 : En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident éventuel durant La Saunarias.

Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve comme : chutes, contacts avec d'autres participants, effets de la température incluant la chaleur ou le froid, conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

En conséquence, il appartient à chaque participant d'avoir souscrit à une assurance personnelle couvrant ses dommages corporels éventuels.

Art.15 : En complétant son inscription, tout participant reconnaît et assume la survenance de certains risques inhérents à sa participation à La Saunarias, et accepte de façon volontaire d'assumer la totalité des risques de blessures, quelle que soit leur sévérité, pendant l'évènement. Il renonce de fait à toute réclamation contre le Saulnières Athlétic Club, incluant ses gestionnaires, ses membres, ses bénévoles et tous les membres de l'organisation de La Saunarias.

Chaque participant accepte donc d'être le seul responsable à déterminer s'il est physiquement capable de prendre part et de poursuivre l'activité.

Il est conseillé de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique.

Art.16 : Le challenge équipe récompense l'équipe la plus représentée, en nombre de participants, toutes épreuves confondues. Le classement des équipes se fera donc selon le nom de l'équipe renseignée au moment de l'inscription sur Protiming et sur place. Tout changement de nom d'équipe (à l'orthographe près) ne pourra se faire après validation de l'inscription, sur Protiming, ou sur place. L'équipe victorieuse du challenge équipe remportera le trophée officiel de la Saunarias pour une durée d'une année. Celui-ci sera remis en jeu l'édition suivante de la Saunarias ou rendu au Saulnières Athlétic Club au bout d'un an. Le trophée devra être exposé dans un lieu approprié pour assurer sa sécurité.

Art.17 : Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne serait effectué.

Art.18 :

Droit à l'image :

En s'engageant pour La Saunarias 2024, chaque participant autorise expressément le Saulnières Athlétic Club à utiliser, reproduire son image, son nom, sa prestation en vue de toute exploitation directe ou indirecte ou sous forme dérivée de l'évènement et ce sur tout support.

CNIL :

Chaque participant à La Saunarias dispose d'un droit d'accès et de rectification personnelle le concernant.

Art.19 : En s'inscrivant, tous les participants ou leurs représentants légaux pour les mineurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, et déclarent en accepter l'entièreté des clauses.